



Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

σ ∩ d 7^a b 7 ∙ Δ Γ ∆ ∙ ◁ ∙ Δ^a ◁ ∩ ∩ b Γ C ∙ b σ ∩ ∆^l

Cree Board of Health and Social Services of James Bay

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CCSSSBJ SE RÉJOUIT DU PROJET DE LOI SUR L'ADOPTION COUTUMIÈRE

CHISASIBI, QUÉBEC (6 octobre 2016) - Le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) est très heureux d'être associé au dépôt aujourd'hui à l'Assemblée nationale du projet de loi n°. 113 (« *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements* »).

Le CCSSSBJ salue l'initiative du gouvernement du Québec, et notamment de la ministre de la Justice, de voir à ce que des effets juridiques d'adoptions coutumières soient concrètement reflétés au Code civil du Québec.

Pour les Cris d'Eeyou Istchee, l'adoption coutumière est pratiquée depuis des générations et continue d'être pratiquée à ce jour. Elle demeure une partie intégrante de l'identité et de la culture cries.

La création du groupe de travail sur l'adoption coutumière (Groupe de travail), composé de représentants du gouvernement du Québec, et des organismes inuit et des Premières Nations, notamment du CCSSSBJ, a aidé à faciliter d'importantes discussions sur l'adoption coutumière.

Tel que souligné par la présidente du CCSSSBJ, Mme Bella Moses-Petawabano, « le Groupe de travail s'est avéré une opportunité de réfléchir, de manière collaborative, afin de déterminer comment les effets de l'adoption coutumière pourraient être reflétés dans le Code civil du Québec, mais également par certains amendements à *la Loi sur la protection de la jeunesse* ».

« Ce processus de collaboration s'est poursuivi dans l'élaboration du projet de loi no. 113, comme ce fut le cas avec les projets de loi antérieurs déposés en 2012 et 2013 portant sur l'adoption coutumière », mentionne-t-elle.

En effet, le CCSSSBJ, de concert avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le Gouvernement de la Nation crie (GCC(EI)/CNG) ont participé activement tant au travail important du Groupe de travail, mais ont également contribué au travail de collaboration sur le projet de loi no. 113 avec le gouvernement du Québec et d'autres organisations autochtones.

Le CCSSSBJ tient à souligner son soutien à l'approche de collaboration parmi les parties prenantes autochtones, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Santé et des Services sociaux, dans l'élaboration du projet de loi no. 113.

En définitive, cette loi bénéficiera les familles et enfants autochtones impliqués dans des adoptions coutumières en visant à faciliter l'exercice de leur autorité parentale et de leurs responsabilités. Le CCSSSBJ entend poursuivre sa participation dans le cadre du processus législatif à l'égard du projet de loi no. 113, en étroite collaboration avec le GCC(EI)/CNG.

- 30 -

Source : Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

Renseignements : Katherine Morrow
Coordonnatrice des communications
Tel. : (418) 770-1444

